

Extrait du registre des délibérations

Séance du 23 Octobre 2014

L' an 2014 et le 23 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de
POULET FRANCOISE Maire

Présents : Mme POULET FRANCOISE, Maire, Mmes : CARMOIN STEPHANIE, DESBOIS NELLY, GONDARD JOELLE, GUILLEMAND NOELLE, HAAS AGNES, HOUVET PATRICIA, LEBORGNE ANNIE, MM : GODEFROY JEAN-LOUIS, MAHAUT Eric, MONNIER DIDIER, ROLLAND ERIC, SAUGERON ULRICH

Absent(s) ayant donné procuration : Mme MILHIET CHARLOTTE à Mme DESBOIS NELLY, M. DOUCHIN Jean à Mme HOUVET PATRICIA

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 18/10/2014

Date d'affichage : 18/10/2014

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture de Dreux
le :

et publication ou notification
du :

A été nommée secrétaire : Mme HOUVET PATRICIA

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Subvention pour la création d'un point d'eau dans le local de la Mairie
Indemnité de surveillance des salles communales
Nomination à la régie de recette
TAXE D'AMENAGEMENT
COTISATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES de la CCPV
DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

réf : 2014-042

Madame POULET fait part aux membres du conseil municipal le montant total des travaux qui est d'environ 1400 Euros

Madame POULET demande aux membres du conseil leur accord pour faire une demande de subvention auprès de la DETR.

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité la demande de subvention pour la création d'un point d'eau dans le local de la Mairie

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014-043

Madame le Maire propose de confier à Madame LE GALL Martine la surveillance des salles communales moyennant une indemnité de 125 Euros par mois

cette mission lui sera confiée le 1er janvier 2015 si accord du Centre de Gestion de l'Eure et Loir

Les membres du conseil municipal donnent leur accord à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014-044

Madame le Maire nomme en tant que régisseur Madame DELERIS Hélène à Compter du 1 novembre 2014

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2014-045

TAXE D'AMENAGEMENT :

Madame le Maire demande que le vote de la taxe d'aménagement soit fait ce jour.

Monsieur Godefroy apporte des précisions sur cette taxe : la taxe d'aménagement s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations.

Un abattement de 50 % est appliqué sur :

- certains logements sociaux ;
- les cent premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale, cet abattement ne pouvant être cumulé avec l'abattement précédent ;
- les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes,

Possibilité de voter une exonération totale sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Les taux actuellement en vigueur vont de 0 à 5 %, madame le Maire propose un taux de 2%.

Après un tour de table, 7 conseillers proposent 1.5%, 1 conseiller propose 1%, 7 conseillers propose 2%

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal vote un taux de 1.5% 8 voix "Pour" 7 voix "Contre"

Après en avoir délibéré les membres du conseil municipal vote à l'unanimité l'exonération totale sur les abris de jardin.

A la majorité (pour : 8 contre : 7 abstentions : 0)

réf : 2014-046

Madame le Maire expose que lors de l'assemblée générale de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil, le 24 juin 2014, les statuts relatifs à la relance de « l'Union des Maires de la CCPV » ont été adoptés par ses membres.

Aussi, elle demande au Conseil Municipal, un accord de principe pour régler le montant de la cotisation qui a été défini à hauteur de 50 € par an, pour la relance de cette association loi 1901, regroupant les 17 maires des communes formant la CCPV.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à mandater la somme de 50 € pour la cotisation de la Commune de Rueil la Gadelière

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

réf : 2013-047

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention de « l'association Prévention routière – comité d'Eure et Loir ».

Les membres du conseil municipal refuse à l'unanimité.

Aucun (pour : 0 contre : 15 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Approbation du compte rendu du 28 août 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

Approbation du compte rendu du 3 octobre 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu.

Personnel communal [Réf. : 2014-043 ; 2014-04]

- Madame Hélène THERIN, actuellement secrétaire de mairie à Courteilles, assure un remplacement le lundi et le mercredi, soit 15 heures par semaine, et ce, jusqu'au 30 novembre 2014.
- Madame Hélène DELERIS a été retenue, après un accompagnement de recrutement du centre de gestion. Elle est engagée à partir du 1^{er} novembre en tant qu'adjoint administratif de 1^{ère} classe en contrat déterminé de 6 mois renouvelable, elle sera nommée régisseur dès son entrée en poste.
- Mademoiselle Jennifer GIRARD, du fait des changements apportés par les rythmes scolaires, effectue une heure de plus chaque semaine et madame le Maire propose une modification de son contrat d'ATSEM qui passerait à 16h/semaine. Ces éléments seront communiqués au centre de gestion pour une modification de son contrat. Les membres du Conseil donne leur accord à l'unanimité.

Madame Martine LE GALL est actuellement rémunérée sur un seul contrat de 17h30. Son dossier médical est toujours en cours au centre de gestion. Elle assure actuellement :

- o la garderie du matin et du soir
- o l'aide à la cantine
- o référente cantine
- o l'entretien des salles, l'inventaire et la surveillance

Madame le Maire propose qu'une indemnité de surveillance des salles lui soit allouée. La question sera posée au centre de gestion.

Les membres du Conseil donne leur accord à l'unanimité.

- Monsieur Jacky ROSSE : modification de son planning. Il travaillera le vendredi au lieu du lundi et de ce fait, il y aura un employé communal aux services techniques chaque jour de la semaine.

Rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée. Nous avons un effectif de 38 élèves. Avec l'arrivée de 2 nouveaux élèves en octobre, nous passons à 40 élèves :

- 15 enfants en maternelle + 2 enfants en CP
- 23 enfants du CE1 au CM2.

Les nouvelles activités périscolaires semblent appréciées, une majorité d'enfants y sont présents :

- pour la grande classe :
 - o aide aux devoirs d'1/2 heure en fin de journée sauf le jeudi.
 - o Initiation musique 1 heure et demie le jeudi
 - o Initiation échecs 1 heure et demie le jeudi en alternance avec la musique
- pour la maternelle : ¾ heure d'activités de jeux en fin de journée.

Mise en place d'une commission « impôts directs »

Mme Poulet informe le Conseil d'une relance de la DGFIP concernant la mise en place obligatoire de cette commission. En fait, cette commission a été votée en avril 2014, la réponse a été adressée aux services concernés.

Point sur les travaux 2014 et à prévoir pour 2015

Mme Houvet informe le conseil de l'avancement des travaux :

- les fenêtres de la maternelle et de la cantine ainsi que les portes de la cantine et du couloir ont été changées en août.
- la couverture du préau et de la cantine est en cours et sera terminée pour la rentrée du 3 novembre
- le chaînage de la maison DOINEL a été réalisé par l'entreprise MARTEL
- la salle polyvalente : nous sommes dans l'attente de l'accord de la DDT et du SDIS

En ce qui concerne les projets 2015 :

- la démolition de la cabane aux « Sablonnières II » est estimée à 5000 €, le diagnostic amiante est positif.
- le réaménagement de la cantine : agencement de la cuisine, la peinture, l'électricité et la plomberie est estimé à environ 20 000 €.
- la démolition, l'évacuation des gravats et la reconstruction des sanitaires de l'école représentent un coût d'environ 43 000 €.

Installation d'un point d'eau dans le local de la mairie et demande de subvention [Réf. :2014-042]

La mise en place d'un point d'eau dans le local de la mairie représente un coût de 1500 €. Madame Poulet demande aux membres du Conseil leur accord pour une demande de subvention auprès de la DETR. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

Organisation des cérémonies du 11 novembre

La commission « patrimoine », à l'occasion du centenaire de la guerre 14-18, propose

d'organiser une participation d'enfants scolarisés dans la commune à ces cérémonies.
L'office de tourisme propose le prêt de 3 barnums de 3m X 3m qui pourront être utilisés en cas de mauvais temps.
Le CCAS organise, quant à lui, le repas des anciens de la commune.

Questions diverses [Réf. : 2014-045 ; 2014-046 ; 2014-047]

TAXE D'AMENAGEMENT [Réf. : 2014-045]:

Madame le Maire demande que le vote de la taxe d'aménagement soit fait ce jour, la date limite étant fixée au 30 novembre et il n'est pas prévu de réunion du Conseil en novembre.

Monsieur Godefroy apporte des précisions sur cette taxe : la taxe d'aménagement s'applique aux opérations d'aménagement et aux opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement des bâtiments, installations ou aménagements de toute nature soumises à un régime d'autorisation, sous réserve des exonérations.

Un abattement de 50 % est appliqué sur :

- certains logements sociaux ;
- les cent premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale, cet abattement ne pouvant être cumulé avec l'abattement précédent ;
- les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes,

Possibilité de voter une exonération totale sur les abris de jardins soumis à déclaration préalable.

Les taux actuellement en vigueur vont de 0 à 5 %, madame le Maire propose un taux de 2%.

Pour : 7 voix

Proposition d'un taux à 1,5 % : 7 voix

Proposition d'un taux à 1 % : 1 voix

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil votent un taux de 1,5 %.

L'exonération totale sur les abris de jardin est votée à l'unanimité.

COTISATION DE L'ASSOCIATION DES MAIRES de la CCPV [Réf. 2014-046]:

Madame le Maire expose que lors de l'assemblée générale de la Communauté de Communes du Pays de Verneuil, le 24 juin 2014, les statuts relatifs à la relance de « l'Union des Maires de la CCPV » ont été adoptés par ses membres.

Aussi, elle demande au Conseil Municipal, un accord de principe pour régler le montant de la cotisation qui a été défini à hauteur de 50 € par an, pour la relance de cette association loi 1901, regroupant les 17 maires des communes formant la CCPV.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal donne son accord et autorise le Maire à mandater la somme de 50 € pour la cotisation de la Commune de Rueil la Gadelière.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE [Réf. :2014-047]:

Madame le Maire donne lecture de la demande de subvention de « l'association Prévention routière – comité d'Eure et Loir ».

Demande refusée à l'unanimité.

COMPTE- RENDUS DES DELEGUES :

Madame Poulet réitère sa demande : chaque délégué aux syndicats ou à la CCPV doit remettre un compte-rendu de la réunion à laquelle il a participé. Il doit aussi informer le Maire de sa participation ou de sa non-participation.

NOEL DES ENFANTS DE LA COMMUNE :

Monsieur MAHAUT, président de l'A.P.E., informe le Conseil de l'organisation de cette fête : Le Comité des fêtes a remis un chèque de 350 € de participation, Monsieur MAHAUT demande quelles sont les aides envisagées par la commune ; La Municipalité prendra en charge l'achat du sapin et mettra à disposition la salle polyvalente comme les autres années. Madame le Maire réunira la commission scolaire prochainement pour étudier la possibilité de participer à l'achat des jouets. L'A.P.E. prendra en charge les frais du spectacle.

Un conseiller informe de la demande orale de M. Henri Rey concernant l'élagage des chênes.

Après vérification, il a été constaté que ces arbres ne présentent aucun danger. D'autre part, toute demande de ce type doit être adressée au Maire par écrit.

Des Conseillers rappellent au Maire la nécessité d'un arrêté interdisant des décharges sauvages aux « Sablonnières II » et près de la propriété de monsieur Cadoret.

Un Conseiller fait part d'une plainte de Mme Requillard concernant le dépôt de déchets verts sur le chemin communal traversant sa propriété.

Une demande écrite serait nécessaire précisant l'endroit précis de ces dépôts. Madame le Maire rappelle qu'il est interdit de bloquer les chemins de quelques manières que ce soit sous peine de poursuites.

Un Conseiller demande à ce que l'abribus soit nettoyé. Madame Houvet en prend note.

Fin du Conseil à 23h 45.

En mairie, le 27/11/2014
Le Maire
FRANCOISE POULET